

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

**AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES :
UNE DEUXIÈME ENVELOPPE DE 802 533 \$
POUR LA HAUTE-YAMASKA**

Granby, 8 juillet 2020 – Il n'est pas trop tard pour les entrepreneurs de la Haute-Yamaska qui auraient aimé faire une demande d'aide financière au programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises. En effet, le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) a accédé à la demande du conseil de la MRC de La Haute-Yamaska et a octroyé une seconde enveloppe de 802 533 \$ dans le cadre de ce programme.

Par son volet Entrepreneuriat Haute-Yamaska, Granby Industriel sera chargé encore une fois de l'administration du programme. Cependant, comme le contexte actuel a évolué, la formule pour la réception des demandes d'aide financière a été revue. « Le conseil de la MRC avait choisi de procéder par appel de projets lors de la mise en place du programme comme les besoins étaient nombreux et urgents. Aujourd'hui, avec la multiplication des mesures d'aide et la relance de l'économie, le conseil a plutôt décidé de recevoir les demandes d'aide en continu à partir de maintenant, et ce, jusqu'à l'épuisement de l'enveloppe budgétaire. Ainsi, les entrepreneurs bénéficieront d'une plus grande flexibilité dans l'évaluation de leurs besoins d'aide financière et la reprise de leurs activités commerciales », explique M. Paul Sarrazin, préfet de la MRC.

Rappelons que le programme s'adresse aux entrepreneurs subissant des difficultés dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et ayant besoin de liquidités d'un montant jusqu'à concurrence de 50 000 \$. Les entreprises de tous les secteurs sont admissibles au programme, de même que celles d'économie sociale, incluant les coopératives et les organismes sans but lucratif réalisant des activités commerciales.

Pour être admissibles à cette aide financière, les entreprises doivent :

- Être localisées sur le territoire de la Haute-Yamaska;
- Être en activité depuis au moins un an;
- Être dans un contexte de maintien, de consolidation ou de relance des opérations;
- Démontrer le lien de cause à effet avec la COVID-19.

L'aide financière sera octroyée sous forme de prêt à un taux d'intérêt de 3 % ou de garantie de prêt.

Lors de l'appel de projets lancé en avril dernier, 40 entreprises bénéficiaires avaient été retenues. L'enveloppe de 1,1 M\$ consentie à la Haute-Yamaska par le MEI avait été distribuée dans sa totalité.

Pour obtenir plus d'information sur le programme ainsi que le formulaire de demande, consultez le site Web d'Entrepreneuriat Haute-Yamaska au eh-y.ca.



Sources : Marlène Pawliw
Coordonnatrice aux
communications
MRC de La Haute-Yamaska
mpawliw@haute-yamaska.ca
450 378-9976, poste 2239



Mélanie St-Pierre
Agente en communication
Granby Industriel/Entrepreneuriat
Haute-Yamaska
m.st-pierre@granby-industriel.com
450 777-2707, poste 2627